POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 242
octobre 2013 - 5,50 €

DOSSIER

CAUTERETS 17-18 OCTOBRE
LA MONTAGNE EN CONGRÈS

Les députés de la montagne se mobilisent sur le projet de loi ALUR

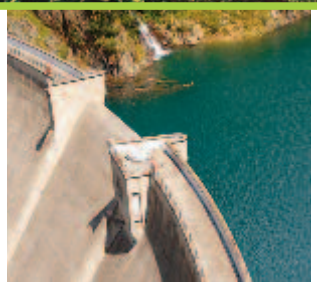

Le rapport Battistel sur les concessions hydroélectriques alerte sur la mise en concurrence

Entretien avec Antoine Darodes : « Le plan France THD intègre l'ensemble des technologies »

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR ÊTRE UTILE AUX HOMMES

En France, les deux tiers de l'électricité que nous produisons sont d'origine renouvelable.*

Hydraulique, éolien, énergies marines, biomasse, solaire, biogaz, géothermie : GDF SUEZ investit dans toutes les filières d'énergie renouvelable pour produire de l'électricité et de la chaleur.

En France, GDF SUEZ est le 1er producteur d'énergie éolienne et le 2e dans l'hydraulique. Le Groupe développe de nombreux projets novateurs, aussi bien dans les énergies marines – notamment l'hydrolien – que dans l'éolien offshore ou le solaire, pour lequel il adapte des solutions photovoltaïques à tous les besoins. Il investit dans l'industrie de la biomasse par la mise en place de plate-formes d'approvisionnement et la coordination des acteurs locaux.

GDF SUEZ est également l'unique acteur présent en France sur toutes les étapes de la chaîne du biométhane, gaz 100 % renouvelable issu de la valorisation des déchets.

*12,1 sur 18,4 TWh au 30 juin 2013.

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

GDF SUEZ : SA AU CAPITAL DE 2 412 824 089 € - RCS NANTERRE 542 107 651

NUMÉRO
242
OCTOBRE 2013

À LA UNE : Cauterets, Hautes-Pyrénées.

Quatre mois après les graves inondations subies par les Pyrénées, le congrès de l'ANEM se réunit les 17 et 18 octobre à Cauterets. Il constituera un symbole fort de l'unité et de la solidarité des élus de la montagne, aussi bien face aux catastrophes qui frappent leurs territoires que devant les difficultés de tous ordres qui en font parfois les oubliés des politiques publiques.

Photo : Matthieu Pinaud/OT cauterets

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | LAURENT WAUQUIEZ, *secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

Assemblée nationale 2013

LA MONTAGNE INNOVANTE

« En choisissant comme intitulé de notre 29e congrès "La montagne, un caractère singulier, des solutions innovantes", l'ANEM a voulu souligner la place et la contribution exceptionnelles que la montagne doit faire valoir. Cette singularité est à la fois un atout formidable et un handicap permanent qui poussent spontanément les montagnards à des solutions qui leur sont propres.

Comme à l'accoutumée, nos trois séquences de débats seront consacrées à des thèmes porteurs d'enjeux forts pour les territoires de montagne et en plein cœur de l'actualité. Cette année seront abordés l'accès au très haut débit, le développement des énergies renouvelables et la mise en œuvre de la nouvelle décentralisation.

La vision des différents intervenants, croisée avec vos témoignages et les réponses que nous apporteront les ministres Philippe Martin et Marylise Lebranchu, feront sans nul doute progresser la cause de la montagne et renforceront notre cohésion et notre solidarité. De ce point de vue, la tenue du congrès à Cauterets est éminemment symbolique.

Nous répondons avec plaisir à la chaleureuse invitation que nous avait lancée Chantal Robin-Rodrigo l'an dernier au moment de quitter ses fonctions de secrétaire générale de l'Association et de députée des Hautes-Pyrénées. Mais entre-temps, avec les très graves inondations subies par la commune en juin, cette invitation a pris un tout autre sens. Les difficultés engendrées par les travaux de remise en état, des infrastructures d'accès notamment, et les incidences sur notre propre organisation, auraient pu tout remettre en cause mais ne nous ont pas fait renoncer. La confirmation de Cauterets envers et contre tout est une démonstration de la ténacité et de la solidarité des montagnards.

Je vous invite donc à venir nombreux à Cauterets. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Le parti de la montagne se réunit pour faire entendre sa voix

- Le congrès mode d'emploi
- La montagne rassemblée tous massifs confondus
- Questions à Bruno Le Maire
- L'alternance des massifs est la règle
- Tribune : Frédérique Massat
- A Cauterets, trois grands débats pour l'avenir de la montagne
- La montagne : un caractère singulier, des solutions innovantes

4 ACTUALITÉ

Les députés de la montagne se mobilisent sur le projet de loi ALUR
Une loi sur la transition énergétique au printemps
Le projet de loi d'avenir agricole en Conseil des ministres à la fin du mois
Rentrée : le loup sur tous les fronts

5 L'ENTRETIEN

Antoine Darodes :
« Le plan France THD intègre l'ensemble des technologies »

6 ACTUALITÉ DES MASSIFS

Alpes : Réouverture de l'école de Puy-Saint-Vincent
Corse : Un exemple de chauffage par cogénération à Corte
Jura : Encore un succès pour la « Semaine de la jeunesse »
Massif central : Un poulailler collectif pour recycler les biodéchets
Pyrénées : La Région lance la réflexion sur l'avenir de l'Ariège
Vosges : Le loup essaime depuis le massif

12 ENVIRONNEMENT

Lancement du service public de la rénovation
Le GIEC tire la sonnette d'alarme
Le loup mis en perspective… historique

ÉNERGIE

Concessions hydroélectriques :
le rapport Battistel réaffirme ses craintes concernant la mise en concurrence

13 EUROPE

La BEI et la CDC prêtent pour financer les infrastructures prioritaires des collectivités

14 ÉCHOS DU PARLEMENT

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal :
octobre 2013

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Les députés de la montagne se mobilisent sur le projet de loi ALUR

L'Assemblée nationale a adopté le 17 septembre en première lecture le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). Les députés de la montagne ont fait valoir la nécessité de préserver les spécificités des règles d'urbanisme propres à la montagne.

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

François Brottes, *député de l'Isère :*
« Il est nécessaire d'adapter les règles d'urbanisation aux réalités géographiques. »

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a été adopté, en première lecture, par 312 voix contre 197. Parmi les dispositions phares du projet, l'article 63 instaurant le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été voté sans modification. Les députés ont aussi voté plusieurs amendements qui renforcent la portée du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Frédérique Massat, présidente de l'Association, a défendu un amendement ayant pour objet d'introduire une dérogation limitée à l'interdiction d'ouvrir à l'urbanisation aux communes qui ne sont couvertes ni par un SCOT, ni par un document d'urbanisme, en dehors des parties déjà urbanisées des communes. La dérogation proposée était encadrée par des garde-fous, en l'occurrence des autorisations délivrées par le préfet et par la commission départementale compétente en la matière, ce qui est le gage d'un impact très limité, tout en permettant que les communes concernées puissent continuer à construire. Même si l'amendement de maintien n'a pas été adopté, la rapporteure, du projet de loi, Audrey Linkenheld, députée du Nord, s'est engagée à le retravailler en vue de son adoption en deuxième lecture devant l'Assemblée nationale.

Pour lutter contre l'enfrichement des zones de montagne dans les communes non couvertes par un document d'urbanisme, les députés ont aussi adopté à l'article 66 un amendement donnant la possibilité à ces communes « d'autoriser des projets d'urbanisation dans les parties enfrichées de leur territoire », sous réserve de conditions « particulièrement strictes ».

Les parlementaires de la montagne doivent rester vigilants car le risque est grand pour les territoires de montagne que certaines dispositions du projet de loi ne paralysent toute possibilité de construction nouvelle dans des communes ou intercommunalités qui, souvent, ne bénéficient pas d'un rythme d'urbanisation régulier. Dans les communes de montagne, l'émergence des projets peut prendre beaucoup plus de temps qu'en zone urbaine. Le relief, la nature des sols, les divers plans de prévention des risques et les zonages peuvent en être les causes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'adapter les règles d'urbanisation aux réalités géographiques.

L'examen du texte en première lecture au Sénat débutera le 22 octobre, au lendemain du 29e congrès de l'Association.

UNE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU PRINTEMPS

La conférence environnementale s'est tenue les 19 et 20 septembre au Palais d'Iéna à Paris. Placée sous le signe de la transition énergétique, elle a été l'occasion de rares annonces du président de la République et du Premier ministre qui en ont respectivement ouvert et clos les travaux. Celles-ci ont porté sur la fiscalité environnementale, les énergies renouvelables et l'économie circulaire (1).

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Comme l'an dernier, le président de la République a ouvert la conférence environnementale au Palais d'Iéna.

Ainsi, le Président a fixé les objectifs de réduire de 30 % la consommation d'énergie fossile d'ici 2030… et de 50 % la consommation finale d'énergie d'ici 2050. Il a annoncé l'entrée en vigueur dès 2014 de la contribution climat-énergie (en basant une partie de la taxation actuelle des sources d'énergie fossile sur leur bilan carbone), et la production d'un projet de loi sur la transition énergétique au printemps prochain. Ce dernier devrait comprendre la création d'un conseil d'orientation de la transition énergétique et la reconnaissance d'un droit à l'expérimentation au profit des collectivités territoriales. De son côté, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a révélé les modalités du plan de rénovation thermique, et confirmé la préfiguration prochaine de l'Agence française pour la biodiversité.

(1) Concept basé sur la réutilisation des déchets et de l'énergie.

LE PROJET DE LOI D'AVENIR AGRICOLE EN CONSEIL DES MINISTRES À LA FIN DU MOIS

Le projet de loi d'avenir agricole devrait être présenté en Conseil des ministres le 30 octobre. Il ne serait toutefois déposé au Parlement qu'en janvier 2014. Annoncé depuis des mois, le texte veut « refonder les piliers de la politique définie dans les années 1960 par l'ancien ministre Edgard Pisani, jetant les bases de l'agriculture pour les dix ou quinze prochaines années ».

Objectif : « faire de la France une puissance agricole et agroalimentaire en s'appuyant sur la diversité de ses agricultures ». Si dans son article 1er, l'avant-projet cite parmi les quatre finalités assignées à la nouvelle politique agricole « la participation au développement des territoires de façon équilibrée, diversifiée et durable », la montagne n'y est expressément évoquée qu'une seule fois pour lui appliquer une « surface minimum d'assujettissement » distincte. Le texte devrait donc recevoir des amendements faisant valoir sa spécificité sur d'autres aspects du projet.

RENTRÉE : LE LOUP SUR TOUS LES FRONTS

Tout au long de l'été le loup a fait parler de lui, avec la confirmation de son implantation durable sur la crête des Vosges et son apparition sur de nouveaux territoires, tels que les confins de la Haute-Marne avec l'Aube *(voir page 6)*, et surtout une recrudescence spectaculaire des attaques du prédateur dans certains départements (70 % de plus que l'année dernière dans les Alpes-de-Haute-Provence notamment).

En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les éleveurs, exaspérés, ont adressé le 2 septembre une lettre ouverte au président de la République lui demandant de procéder au plus vite aux vingt-quatre retraits autorisés pour la campagne 2013-2014 par le nouveau plan loup adopté au printemps. A cette date, dans les Alpes-Maritimes, trois loups avaient déjà été prélevés par les lieutenants de louveterie de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Deux autres ont été abattus en l'espace de deux jours à la suite de l'arrêté préfectoral du 20 septembre autorisant les chasseurs participant à des chasses au grand gibier à tirer également sur le prédateur.

Au total, le quota de vingt-quatre retraits annuels pourrait alors être insuffisant pour répondre aux besoins de cantonnement exprimés par les éleveurs. Un premier bilan devrait être exposé au groupe national loup qui doit se réunir à Lyon le 14 octobre.

Antoine Darodes : « Le plan France THD intègre l'ensemble des technologies »

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Cachan (Val-de-Marne) en économie et gestion, Antoine Darodes est entré en 2004 à l'Autorité de la concurrence pour prendre en charge les dossiers de communication électronique. En 2009, il est devenu directeur du haut et du très haut débit et des relations avec les collectivités territoriales à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). En novembre 2012, le gouvernement l'a nommé responsable de la mission Très Haut Débit (THD).

P.Bagein

Silvano Rebai/Fotolia.com

Le nouveau plan France THD est issu d'un arrêté du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, du 29 avril. Les dossiers déposés par des collectivités territoriales sont en cours d'instruction. A titre d'exemple, celui de la Région Auvergne affiche une forte ambition de « fibre jusqu'à l'abonné » sans se priver d'autres solutions, telles que la montée en débit sur le réseau téléphonique actuel ou l'accès à Internet par satellite. Une quarantaine de départements, dont ceux d'Auvergne, les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes ou la Savoie ont déposé un dossier.

PLM : Comment avez-vous procédé lorsque vous avez pris ces nouvelles fonctions ?

Antoine Darodes : Le gouvernement a souhaité s'appuyer sur les dynamiques déjà engagées, plutôt que de partir d'une page blanche. Malgré les timides et incomplètes tentatives du précédent plan national très haut débit (PNTHD), les collectivités territoriales ont dû agir seules ces dix dernières années pour s'occuper de l'aménagement numérique de leurs territoires. Le nouveau plan France THD marque le retour de l'Etat pour accompagner et soutenir leurs projets, avec une enveloppe de plus de 3 milliards d'euros de subventions et la mise à disposition de prêts de longue durée à des taux très faibles.

> 100 % de la population devrait disposer d'un bon haut débit en 2017.

PLM : Sur quelles bases avez-vous élaboré le nouveau plan en termes de mix technologique ?

A. D. : Ce plan fait preuve de davantage de pragmatisme et de réalisme quant aux technologies mobilisables. Si le FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) demeure le cœur de la cible, car c'est une technologie pérenne, le nouveau plan laisse aux collectivités le choix d'opter également pour des technologies alternatives, notamment de montée en débit, satellite ou mobile, pour apporter rapidement une solution aux territoires de montagne. Par exemple, seuls 40 000 abonnés environ, en territoire isolé, bénéficient d'un accès à Internet par satellite alors que les nouvelles générations de satellites en permettraient l'accès à dix fois plus de citoyens. Le gouvernement travaille d'ailleurs à un programme de solutions satellitaires performantes pour les écoles des zones rurales les plus isolées.

PLM : Ce plan va-t-il réduire la fracture numérique ?

A. D. : Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné comporte intrinsèquement un risque d'accroissement de la fracture numérique dans la mesure où, au début, elle va apporter des solutions de pointe à quelques-uns, laissant de côtés les oubliés du haut débit. L'utilisation des technologies alternatives peut permettre, au moment où certains vont avoir le très-très haut débit avec « la fibre optique jusqu'à l'abonné », que les autres puissent patienter grâce à un bon haut débit, c'est-à-dire 3 ou 4 mégabits par seconde.
Dans le programme du président de la République figurait la promesse de 100 % de très haut débit d'au moins 30 mégabits par seconde pour tous en 2022. Mais n'oublions pas, qu'avant cette échéance, le gouvernement a annoncé l'objectif que 100 % de la population, en 2017, puisse disposer d'un bon haut débit.

PLM : La montagne peut-elle servir de laboratoire en accueillant le déploiement de haut débit ou de très haut débit dans des conditions difficiles ?

A. D. : Les opérateurs vont réaliser des expérimentations d'accès à Internet grâce à la 4G et l'une d'entre elles devrait se dérouler en territoire de montagne. Une petite antenne sera placée sur la fenêtre de l'utilisateur, qui lui apportera, avec une box normale, un haut débit de qualité. Cette technologie ne promet pas aujourd'hui le très haut débit mais il s'agit d'une arme indispensable dans la lutte contre la fracture numérique.
Nous espérons qu'au moins un opérateur apportera rapidement des précisions sur ces expérimentations, notamment lors du congrès de l'ANEM.

PYRÉNÉES : LA RÉGION LANCE LA RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE L'ARIÈGE

Le 24 septembre, le président de la Région Midi-Pyrénées a lancé la réflexion sur l'avenir de l'Ariège et de la Région dans le cadre de la révision du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Martin Malvy a rappelé l'ambition de la Région : « Il y a vingt ans, l'Ariège comptait 135 000 habitants, elle en aura 190 000 aux environs de 2030, la Région aura gagné 300 000 habitants, 20 % sur le grand Toulouse, entre 5 et 10 % dans les autres départements. »

C'est autour de ce qu'implique cette évolution que la Région a décidé de lancer la réflexion pour mettre en œuvre les politiques les mieux adaptées aux besoins des territoires et de ses citoyens dans les vingt ans à venir. La Région, qui a accompagné de nombreuses réalisations ariégeoises dans les domaines de l'éducation et de l'agriculture, souhaite adapter ses politiques aux nouvelles exigences et notamment à la nouvelle donne climatique.

Plus d'info : http://www.midipyrenees.fr/Midi-Pyrenees-2030

ALPES : RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE DE PUY-SAINT-VINCENT

DR

De gauche à droite : la ministre Marie-Arlette Carlotti, le député Joël Giraud et Marcel Chaud, maire de Puy-Saint-Vincent.

L'école maternelle de Puy-Saint-Vincent, commune des Hautes-Alpes, est rouverte. L'Association s'était fortement mobilisée contre sa fermeture. A la rentrée scolaire 2011, avec la suppression du seul poste d'instituteur, le couperet était tombé. Face à cette situation, la commune a dû créer une école privée communale pour éviter que certains petits élèves, habitant à 1 800 mètres d'altitude, soient contraints de quitter leur foyer à six heures du matin pour rejoindre l'école de la vallée située à 700 mètres de dénivelé plus bas, sur les routes très enneigées du cœur du massif des Ecrins.

L'ANEM avait soutenu le combat du maire, Marcel Chaud, pour sauver l'école de son village en saisissant le ministre et en le faisant témoigner lors du congrès de l'ANEM à Bonneville (Haute-Savoie), en octobre 2011. La résistance a fini par payer. La commune a fêté l'événement le 10 septembre lors d'une kermesse républicaine en présence de Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, du maire, d'anciens instituteurs de la commune, dont la plus ancienne, âgée de 93 ans, est la mère du député des Hautes-Alpes et vice-président de l'ANEM, Joël Giraud, qui représentait l'Association.

Contact : Mairie de Puy-Saint-Vincent, tél. : 04 92 23 46 96.

JURA : ENCORE UN SUCCÈS POUR LA « SEMAINE DE LA JEUNESSE »

Comme chaque année, du 23 au 27 septembre, le conseil général du Jura a organisé la treizième édition de la Semaine de la jeunesse.

Il s'agit d'une initiative inédite, qui consistait à accueillir près de 1 800 élèves des communes rurales du Jura pour assister à divers ateliers et animations dans les locaux du conseil général.

Le département a financé intégralement l'organisation de cette semaine, assurant le transport des enfants et l'animation culturelle et artistique, pour un coût total d'environ 70 000 euros pour la collectivité.

Toutes les écoles primaires du département étaient concernées, exceptées celles de Dole et de Lons-le-Saunier. Le souhait du conseil général étant de s'adresser en priorité aux écoles rurales et à celles des villes moyennes qui ont moins facilement accès aux activités, pour des raisons de localisation ou d'infrastructures. L'opération s'est étalée sur toute une semaine, le mercredi étant réservé aux centres de loisirs, le vendredi aux élèves de troisième, de seconde et de première pour une sensibilisation à la sécurité routière.

Plus d'info : www.jura.fr

CORSE : Un exemple de chauffage par cogénération à Corte

Corte est la seule commune de l'île à disposer d'un chauffage urbain spécifique utilisant la biomasse et les sous-produits du bois comme combustibles pour produire de la chaleur et du froid. Devant renouveler son réseau à l'issue de la délégation de service public, elle souhaite mettre en place un dispositif de cogénération de chauffage et d'électricité qui serait unique en Corse, et exemplaire dans bien des domaines.

La cogénération permet à la fois de fournir de la chaleur thermique ou du froid à un certain nombre d'utilisateurs, dont l'Office de l'environnement et la mairie, et de produire de l'électricité. Si cette expérience se fait sur un périmètre restreint, elle a vocation à s'étendre dans l'agglomération cortenaise avec la conquête de nouveaux clients, mais également dans d'autres communes.

Ce mode de chauffage est exemplaire, car au lieu d'utiliser du fuel lourd ou léger et, demain, du gaz pour produire de l'électricité, il utilise un produit issu de la forêt. En fournissant de l'électricité locale et propre, l'objectif est de contribuer à l'équilibre écologique de la Corse.

Contact : SEM Corse Bois Energie, tél. : 04 95 61 07 31.

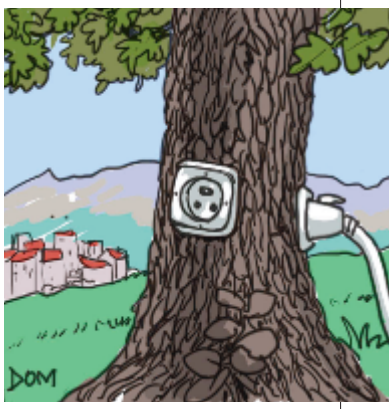

MASSIF CENTRAL : UN POULAILLER COLLECTIF POUR RECYCLER LES BIODÉCHETS

Dans le Gard, la municipalité de Mandagout, commune de la moyenne montagne cévenole de près de 400 habitants, a choisi d'encourager le recyclage des biodéchets de sa population de façon participative et originale avec la création d'un « poulailler citoyen ». Le système de collecte consiste à mettre à la disposition des foyers qui souhaitent participer à l'opération des seaux hermétiques spéciaux pour y stocker leurs déchets de cuisine. Sept bénévoles se relaient pour les vider et les nettoyer. Une poule consommant 150 kg de déchets organiques biodégradables par an, ce sont 1,8 tonne de déchets qui se trouvent ainsi recyclés pour une production d'œufs qui peut atteindre la soixantaine par semaine, distribués gracieusement aux participants à l'opération.

EMMANUEL GRELU

Pour deux tonnes de déchets recyclés, l'investissement de la mairie se borne à la fourniture de l'enclos, des poules, et du grain utilisé en complément de leur alimentation.

Cette action contribue à la réduction du poids de la poubelle et permet de sensibiliser les habitants à une autre forme de valorisation des déchets de cuisine, après celle plus répandue, et tout aussi utile, du compostage.

Plus d'info : mairie de Mandagout, tél. : 04 67 81 13 83

VOSGES : LE LOUP ESSAIME DEPUIS LE MASSIF

L'implantation durable du loup dans les Vosges se confirme, puisque d'un individu observé au printemps 2011, puis un couple, on est aujourd'hui passé à une meute entière. La méthode des « hurlements provoqués », par imitation du cri du loup, utilisée au cours de l'été par les agents du réseau loup lynx de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), a révélé la présence d'une portée de louveteaux dans le département du Haut-Rhin, sur les hauteurs de la vallée de Munster. En moyenne, une femelle donne naissance à trois ou quatre petits ayant une espérance de vie de 60 %. Cette descendance avérée est la preuve d'une implantation durable.

Le préfet du département des Vosges a temporisé cette annonce en affirmant que « le loup n'était pas un problème majeur dans le département » puisqu'il y aurait eu cette année deux fois moins d'attaques et de prédations que l'an dernier, en rappelant toutefois que pour les éleveurs, la situation n'est pas satisfaisante.

Par ailleurs, les études génétiques ont établi que le loup qui a sévi cette année à Midrevaux, près de Neufchâteau, dans l'ouest vosgien, est le même que celui qui s'était manifesté dans le massif en 2012. L'animal se serait donc déplacé vers la plaine. De fait, depuis mai, une vingtaine de troupeaux ont déjà été attaqués dans le département de la Haute-Marne.

Plus d'info : ONCFS Nord-Est. tél. : 03 29 08 30 30

Le parti de la montagne se réunit pour faire entendre sa voix

Où en serait la montagne sans le congrès annuel de l'ANEM ? Ou sans l'unité de ses élus, qui n'ont pas leurs pareils pour dépasser les clivages politiques quand l'intérêt de leurs massifs en dépend ? On ne compte plus les grands sujets d'actualité qui ont été à l'ordre du jour des vingt-huit congrès précédents. De la même manière, le prochain, à Cauterets, rappellera les objectifs de l'Association, les exposera, ouvrira les discussions, les enrichira. Le tout avec force, ambition et raison, mais dans le même esprit de travail, de convivialité et d'amitié.

REPÈRES

LE CONGRÈS MODE D'EMPLOI

- L'assemblée générale annuelle de l'ANEM, obligation issue de la loi de 1901, est l'occasion d'une manifestation ouverte étalée sur deux jours.
- Son congrès se tient tous les ans, en principe les jeudi et vendredi de la troisième semaine d'octobre.
- Il a lieu chaque année dans un massif différent selon un ordre de passage pratiquement immuable, l'exception étant le congrès de l'an prochain qui se tiendra dans les Alpes, à Chambéry (au lieu des Vosges), à l'occasion des 30 ans de l'Association et de la loi Montagne.
- La commune qui accueille le congrès est systématiquement une commune de montagne qui en a fait la demande auprès du comité directeur.
- Séquencé en débats thématiques, le programme couvre principalement les dossiers les plus actuels pour les territoires de montagne, avec l'ambition de créer un échange constructif entre les élus de terrain et les responsables nationaux.
- Plusieurs ministres du gouvernement répondent présents à l'invitation de l'ANEM pour intervenir devant le congrès, le plus fréquemment ce sont les ministres en charge de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales, de l'Agriculture, du Tourisme ou de l'Environnement. Le Premier ministre y a également participé, en 2002, à l'occasion de l'Année internationale des montagnes.
- En fonction des conclusions des débats mais aussi des questions d'actualité dont le comité directeur ou l'assemblée générale ont pointé l'intérêt, des motions peuvent être adoptées à l'issue de chaque congrès. Celles-ci sont ensuite adressées aux ministres ou aux autres interlocuteurs nationaux concernés.

La montagne rassemblée tous massifs confondus

Le très haut débit, les énergies renouvelables et la décentralisation seront au cœur des débats et des prises de position lors du congrès à Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées. Ce sera l'occasion pour les élus de la montagne de faire part de leurs préoccupations, de leur mobilisation et de leur motivation. Avec toujours à l'esprit que les congrès ne sont pas seulement des moments de rassemblement. Ils ont toujours servi la cause de la montagne dans des domaines aussi divers que l'aménagement du territoire, la réforme des collectivités territoriales, le très haut débit, les services publics, l'environnement, ou la politique agricole commune…

Alexis Baud

Ce matin-là, Marcel Chaud, maire de Puy-Saint-Vincent (Hautes-Alpes) était un homme heureux. La venue, le 10 septembre, dans la petite commune de 300 habitants, de Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, venait de confirmer le retour de la classe maternelle du village dans le giron de l'Education nationale.

Exposés aux élus de la montagne au congrès de Bonneville en 2011, lors d'une table ronde au cours de laquelle de nombreux maires avaient manifesté leur inquiétude devant la politique de regroupement pédagogique qui était menée, Marcel Chaud avait, il est vrai, des arguments qui rejoignaient les préoccupations de nombre de ses collègues : la fermeture de la classe maternelle obligeait les enfants à être scolarisés plusieurs kilomètres plus bas avec les risques de routes enneigées et dangereuses. De plus, cette situation nouvelle pouvait décourager les familles de rester vivre dans ce village perché dans le massif des Ecrins.

Marcel Chaud avait alors détaillé la solution mise en place par le conseil municipal : le recrutement d'une enseignante rémunérée par le biais d'une association. Coût de l'opération (unique en France) pour la commune : 30 000 euros, mais au moins les villageois avaient le sentiment d'avoir préservé l'essentiel : les intérêts des enfants et de Puy-Saint-Vincent. De surcroît, le maire pouvait se poser en défenseur de l'école républicaine : « C'est une mesure provisoire qui pallie la carence de l'Education nationale », justifiait-il.

A l'issue de la table ronde présidée par la secrétaire générale, Chantal Robin-Rodrigo, l'ANEM avait adopté à l'unanimité une motion « rappelant l'attachement fondamental des élus de la montagne à la proximité de l'école en tant que facteur déterminant l'ancrage des populations sur leur territoire ». L'Association demandait aussi au ministre de l'Education nationale « de faire en sorte que la limite impérative de trente minutes de transport devienne une norme à appliquer dans l'élaboration des cartes scolaires ».

Bon exemple de l'implication et de la solidarité des congressistes. « C'est un lieu qui permet de faire avancer certains dossiers par la sensibilisation de tous les intervenants quel que soit leur niveau de responsabilité », résume aujourd'hui Marcel Chaud.

Marcel Chaud,
maire de Puy-Saint-Vincent (Hautes-Alpes) :
« Le congrès permet de faire avancer certains dossiers par la sensibilisation de tous les intervenants, quel que soit leur niveau de responsabilité. »

Pour François Brottes, député de l'Isère, les congrès de l'ANEM constituent « de grands moments d'échanges, de réflexions, d'interpellations et de revendications sur la manière dont la montagne est considérée par les pouvoirs publics, les ministres, et le "reste du monde"». Pour cet ancien président de l'Association, c'est aussi le rendez-vous emblématique des élus de l'ensemble des massifs de France. Et « il n'y a pas tant d'occasions que ça de faire entendre la voix de la montagne, tous massifs confondus ». C'est aussi un vrai moment de convivialité. Alors, évidemment, au sérieux des discussions et à la justesse des revendications, s'ajoutent une foultitude de savoureuses anecdotes mais aussi des périodes de stress à l'issue desquelles, en général, tout est bien qui finit bien.

En 2004, François Brottes organisait le

QUESTIONS À BRUNO LE MAIRE, *ancien ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire*

ALEXIS BADO

« Continuez à vous rassembler et à vous faire entendre »

Bruno Le Maire apprécie les congrès de l'ANEM et il le fait savoir. Il était venu en 2011 à Bonneville alors qu'il était ministre. Attendu sur le rapport d'évaluation des 25 ans de la loi Montagne que Vincent Descœur, alors président de l'Association, avait dénoncé comme technocratique, s'appuyant sur un diagnostic erroné et une approche tout à fait réductrice, le ministre avait fait sensation en jouant la carte de l'apaisement, convenant que « ce rapport, je le dis comme je le pense, est un mauvais rapport ».

PLM : Vous étiez intervenu en 2011 à Bonneville où vous aviez dit que le rapport des inspecteurs généraux sur la loi Montagne était un « mauvais rapport »

Bruno Le Maire : Oui. Je suis très attaché à la spécificité de la montagne. Ce sont des territoires particulièrement précieux pour la France et qui ont besoin d'être défendus. Cela suppose de bien prendre en considération leurs particularités. A Bonneville, j'avais aussi voulu rappeler qu'en tant que ministre de l'Agriculture, je tenais à ce qu'on leur maintienne des aides, notamment l'indemnité compensatrice de handicap naturel. Nous devons également réfléchir à une stratégie plus vaste de voies d'accès, de communication, de développement du tourisme dans ces zones, de maintien de l'activité économique, en particulier avec l'accès à Internet à très haut débit. La montagne a droit à une politique tenant compte de chacun de ses handicaps naturels.

PLM : Plusieurs ministres font chaque année le déplacement pour s'adresser aux élus de la montagne lors du congrès de l'ANEM. Ces interventions sont-elles nécessaires ?

B. L. : Elles sont même indispensables. Ces congrès permettent aux différents responsables politiques de discuter et de décider ensemble. Lorsqu'ils défendent une position commune, les élus de la montagne sont plus efficaces et plus forts unis qu'isolés. C'est un exemple à suivre dans tous les domaines de la vie publique.

PLM : Etes-vous optimiste pour l'avenir de la montagne ?

B. L. : Je le suis résolument. Je suis même volontariste et je veux dire à ses élus : « Continuez à vous rassembler et à vous faire entendre. C'est la seule façon d'obtenir des résultats concrets. » Encore faut-il qu'on leur donne les moyens pour réussir leur désenclavement et leur valorisation. Le travail de l'ANEM est, à cet égard, fondamental. Sans elle, il n'y aurait pas de discussion collective sur l'avenir de la montagne, sur les défis qu'elle doit relever, sur les aides particulières dont ces territoires ont besoin. Pour cela, chacun de ses congrès est un rendez-vous très attendu par tous.

JEAN-FRANÇOIS FERRADON

CHRISTOPHE GERDIL

C'est la 29e fois que l'ANEM va rassembler les élus de tous les massifs, toutes tendances politiques confondues, avec un seul objectif commun, faire avancer la cause des montagnards.

congrès à Saint-Pierre-de-Chartreuse, en Isère. « Il faisait 5 degrés dans la grange où nous étions réunis, raconte-t-il. Le congrès a bien eu lieu, s'est bien tenu. Les ministres qui étaient venus en costume, Frédéric de Saint-Sernin notamment, ont simplement dû s'arrêter en chemin pour s'acheter des doudounes et des chaussures plus chaudes ! » L'année suivante, le congrès devait se tenir en Haute-Corse. C'était juste après que le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) avait arraisonné un navire de la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM) alors en grève. La tension étant forte, la question s'est posée de rapatrier le congrès sur Paris. « J'ai eu un engagement des élus corses, se souvient François Brottes, les montagnards de tous les massifs sont hommes et femmes de parole, et tout s'est très bien passé. »

Tous les deux ans, le congrès de l'ANEM est aussi marqué par le renouvellement des instances. Puisque le tandem dirigeant « président et secrétaire général » est obligatoirement pluriel politiquement (l'un de gauche, l'autre de droite ou l'inverse), on peut, sans forcer le trait, parler réellement de « parti de la montagne ».

Sans jamais baisser pavillon, ses instances dégagent des propositions et des revendications « transpartisanes » et « transcourants », parce que les préoccupations de ses membres sont les mêmes et reflètent les spécificités rencontrées par les élus de la montagne. Dégageons-en quelques grandes lignes : la montagne, c'est d'abord la saisonnalité des activités ; les distances s'y mesurent en temps de parcours et pas en ►►►

François Brottes,
député de l'Isère :
« Il n'y a pas tant d'occasions que ça de faire entendre la voix de la montagne, tous massifs confondus. »

L'ALTERNANCE DES MASSIFS EST LA RÈGLE

1985 : Paris
1986 : Lyon
1987 : Toulouse
1988 : Issoire, Massif central
1989 : Les Rousses, Jura
1990 : Zonza, Corse
1991 : Albertville, Alpes
1992 : Foix, Pyrénées
1993 : Sainte-Marie-aux-Mines, Vosges
1994 : Fournels, Massif central
1995 : Méolans-Revel, Alpes
1996 : Malbuisson, Jura
1997 : Borgo, Corse
1998 : Autrans, Alpes
1999 : Arette, Pyrénées
2000 : Remiremont, Vosges
2001 : Mazet-Saint-Voy, Massif central
2002 : Gap, Alpes
2003 : Les Rousses, Jura
2004 : Saint-Pierre-de-Chartreuse, Alpes
2005 : Piedicroce, Corse
2006 : Ax-les-Thermes, Pyrénées
2007 : Plaine/Haute vallée de la Bruche, Vosges
2008 : Saint-Flour, Massif central
2009 : L'Argentière-La Bessée, Alpes
2010 : Pontarlier, Jura
2011 : Bonneville, Alpes
2012 : Bastelica, Corse
2013 : Cauterets, Pyrénées
2014 : Le lieu du 30e congrès est déjà désigné et la date arrêtée. Pour célébrer les 30 ans de l'ANEM et de la loi Montagne, les élus ont tenu à se réunir à Chambéry pour rendre hommage à Louis Besson, père fondateur de l'Association et inspirateur de la loi.

TRIBUNE : FRÉDÉRIQUE MASSAT, *députée de l'Ariège, présidente de l'ANEM*

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

« Le congrès est un moment structurant de la vie de l'ANEM »

Présidente de l'ANEM depuis le congrès de Bastelica en 2012, Frédérique Massat est députée de la première circonscription de l'Ariège, membre du conseil général du département et vice-présidente de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

« Comme chaque année, l'ANEM organise son congrès. Cette fois, c'est au tour des Hautes-Pyrénées de nous recevoir. Temps fort de l'Association, c'est l'occasion pour tous de réaffirmer les objectifs du congrès : échanger et porter haut la montagne.
Le congrès est, avant tout, le temps du rassemblement, des rencontres et des retrouvailles. C'est grâce à ces moments privilégiés que la singularité de l'Association s'est structurée. Ce qui constitue notre ADN, c'est cet esprit pluraliste. Elus de collectivités et de territoires différents, d'options politiques diverses, nous avons nos caractéristiques propres, mais l'ambition de l'ANEM est de fédérer ces spécificités autour d'un dénominateur commun : la montagne. Par ce rendez-vous annuel, tous réaffirment leur unité au-delà de leurs différences. Ils n'ont d'autre choix que de se rassembler, car rien n'est jamais donné aux montagnards.
Le congrès est aussi pour l'ensemble des adhérents un temps d'expression important pendant lequel ils peuvent et doivent faire entendre leurs attentes. Ces deux journées, au cours desquelles se succèdent ministres, parlementaires, élus locaux, experts, fonctionnaires, lors de tables rondes, trouveront leur aboutissement dans le vote des motions. Celles-ci donnent les grandes orientations à suivre pour l'année à venir.
Enfin, le congrès est un temps fort d'expression de la montagne. Cet événement à retentissement national lui donne une tribune de premier plan. La présence lors de ce 29e congrès de deux ministres et du président du Sénat doit permettre à la montagne de se faire entendre. C'est une chance pour nous de faire valoir nos spécificités, celles-là mêmes que la loi du 9 janvier 1985 a reconnues.
Ce que nous obtenons depuis vingt-neuf ans est lié à notre capacité, en tant qu'élus et militants de la montagne, à convaincre. Le congrès doit être un moment de valorisation de nos territoires. A travers ce triptyque, qui rythme et donne une pulsation essentielle à la vie de l'Association, nous affirmons notre appartenance à un groupe, à un esprit, à des valeurs qui constituent ce que d'aucuns présentent comme une véritable identité montagnarde. »

►►► kilomètres ; la pente est partout et ne facilite rien, en aménagement comme en agriculture notamment ; la chance mais aussi la contrainte de devoir gérer des ressources naturelles dans des périmètres infinis obligent les habitants à composer avec des règles environnementales exigeantes. Or, ce sont là des missions que les populations de montagne assurent pour l'ensemble du pays : préserver la qualité des sources d'eau, par exemple.
Faire comprendre la montagne ? « Il y a sans cesse une pédagogie de la revendication à faire, ce que permet ce congrès qui se tient en montagne », observe François Brottes. Lequel en profite pour rappeler les décideurs de la capitale à leurs devoirs et à la raison : « Comme tous les congrès de l'ANEM se tiennent en montagne, ce congrès est l'affirmation que l'on peut réfléchir hors de Paris. »
Marc Carballido, vice-président du conseil régional de Midi-Pyrénées, est tout aussi impliqué dans la vie de la montagne et imprégné des difficultés à surmonter et des combats à mener. Ces 17 et 18 octobre, le 29e congrès se tiendra sur ses terres. « Ce sera l'occasion de rappeler les particularités de notre massif, souligne-t-il, mais peut-être surtout de montrer à quel point les montagnards sont solidaires quand un problème se pose et à quel point ils sont soudés autour de cette idée : l'unité fait la force. »

Marc Carballido,
vice-président du conseil régional de Midi-Pyrénées :
« Les montagnards sont solidaires, quand un problème se pose ils sont soudés autour de cette idée : l'unité fait la force. »

A Cauterets, trois grands débats pour l'avenir de la montagne

Sous l'intitulé « La montagne, un caractère singulier, des solutions innovantes », le 29e congrès examinera tour à tour en l'espace de deux demi-journées (l'après-midi du jeudi 17 et la matinée du vendredi 18 octobre) trois thématiques relevant de champs fort différents mais très en prise avec l'actualité et déterminantes pour l'avenir de la montagne : le déploiement du très haut débit, le développement des énergies renouvelables et la nouvelle décentralisation.

LE TRÈS HAUT DÉBIT : QUELLE OPTIQUE POUR LA MONTAGNE ?

Le très haut débit (THD) est indéniablement emblématique des attentes des populations et des élus de montagne. Si tous ne peuvent que saluer la volonté de couverture du territoire en fibre optique, le réalisme et l'expérience recommandent le pragmatisme d'une montée en débit pour un accès rapide au THD, même s'il est, dans un premier temps, moins rapide qu'avec la fibre optique.
Le gouvernement a arrêté sa stratégie avec une « feuille de route » pour déployer le très haut débit. Il a apporté des précisions sur le financement et le pilotage des investissements. Si la couverture intégrale du territoire en fibre optique est son but, le réalisme recommande le pragmatisme de la montée en débit afin que les montagnards puissent accéder au THD avant 2020-2025. Et la priorité n'est-elle pas d'éviter la fracture numérique territoriale grâce à la péréquation et à la solidarité nationale ?
Pour en débattre : Jean-François Bureau, directeur des affaires institutionnelles

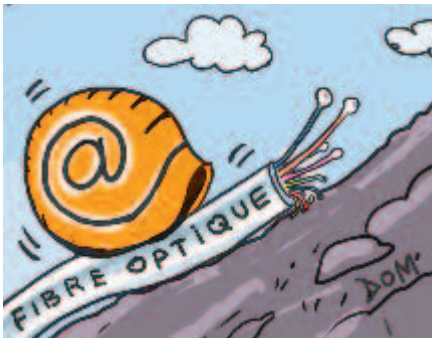

et internationales d'Eutelsat ; Antoine Darodes, directeur de la mission THD *(voir page 5)* ; Eric Delzant, délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale ; Vincent Descœur, président du conseil général du Cantal, ancien président de l'ANEM ; Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées ; Christophe Genter, chef du service investissements et gestion des participations numériques de la Caisse des dépôts (CDC) ; Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales, du Groupe Orange.
Débats animés par le journaliste Olivier Razemon.

LA MONTAGNE : GISEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La transition énergétique, objet d'un débat mené pendant plusieurs mois jusqu'à l'été est aujourd'hui l'occasion pour la montagne de montrer sa force et ses atouts au service de la nation. Faut-il rappeler qu'elle apporte, avec l'hydroélectricité, l'essentiel des énergies renouvelables disponibles en France ? Mais ce n'est pas tout : la montagne est riche de beaucoup d'autres énergies renouvelables dont le potentiel reste à exploiter.

Jusqu'en juillet, un débat national a permis de recueillir l'avis des acteurs de tous horizons (professionnels, collectivités, citoyens…) sur la transition énergétique telle qu'ils la conçoivent à court, moyen et long terme, afin notamment d'élaborer le projet de loi de programmation qui devait être présenté au Parlement à l'automne.

L'une des clés est de donner une part accrue aux énergies renouvelables. Dans ce domaine et de longue date, la montagne apporte une part majeure de l'énergie renouvelable avec la production hydroélectrique (4/5e de l'électricité renouvelable). D'autres énergies sont disponibles et exploitables : biomasse, éolien, solaire, géothermie, méthanisation… Comment valoriser ces gisements insuffisamment exploités en montagne ? Quelles difficultés techniques, économiques ou juridiques ?

Pour en débattre : Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère ; Michel Derdevet, secrétaire général d'ERDF ; Frédérique Massat, députée de l'Ariège, présidente de l'ANEM ; Hervé Mignon, directeur de l'économie, de la prospective et de la transparence de RTE ; Valérie Patron, directrice de Dalkia sud-ouest ; Christian Poncet, délégué régional Midi-Pyrénées d'EDF ; Jean-Baptiste Séjourné, directeur production Electricité France, GDF-SUEZ, et Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire, secrétaire général de l'ANEM.

Débats animés par la journaliste Priscille Lacome.

DÉCENTRALISATION : QUELLE PLACE, QUELLE RECONNAISSANCE, QUELLE DIFFÉRENCE POUR LA MONTAGNE ?

La décentralisation est à nouveau à l'ordre du jour et chacune des chambres du Parlement a pu mettre son empreinte sur le premier texte proposé par le gouvernement. La discussion continue et d'autres textes viendront compléter le dispositif envisagé.

Bien avant l'adoption de ces textes par le Conseil des ministres, l'ANEM a revendiqué une place pour la montagne dans les instances de la nouvelle gouvernance territoriale. L'Assemblée nationale a ouvert la voie pour faire droit à ses revendications en première lecture. L'Association, qui regroupe tous les niveaux de collectivités locales (communes, intercommunalités, départements et régions), n'a pas voulu se prononcer sur la répartition des compétences entre les unes et les autres.

En revanche, elle défend des principes fondamentaux pour donner toute sa place à la montagne : représentation dans les nouvelles instances de gouvernance (Haut-conseil des territoires et conférence territoriale pour l'action publique), renforcement et coordination des institutions propres à la montagne, prise en compte de sa spécificité dans le découpage des cantons, péréquation des ressources financières au nom de la solidarité nationale, solidarité de l'aval vers l'amont… Quelles sont les voies pour faire reconnaître la spécificité montagne ?

Pour en débattre : Frédérique Espagnac, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques ; Pierre Jarlier, sénateur du Cantal et ancien président de l'ANEM ; Martin Malvy, président du conseil régional de Midi-Pyrénées ; Frédérique Massat, députée de l'Ariège et présidente de l'Association ; Chantal Robin-Rodrigo, vice-présidente du conseil général des Hautes-Pyrénées, ancienne secrétaire générale de l'ANEM ; Martial Saddier, député de Haute-Savoie, ancien président de l'Association, et Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire, secrétaire général de l'ANEM.

Débats animés par le journaliste Olivier Razemon.

La montagne : un caractère singulier, des solutions innovantes

C'est à Cauterets, dans le massif des Pyrénées, qu'aura lieu, les 17 et 18 octobre, le 29e congrès de l'Association nationale des élus de la montagne.

- Marilyse Lebranchu, en charge de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, et Philippe Martin, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, seront présents.
- Les travaux s'ouvriront le jeudi 17 à 14 heures avec une allocution du président du Sénat et sénateur de l'Ariège, Jean-Pierre Bel.
- Frédérique Massat, présidente de l'ANEM, Marylise Lebranchu, et Philippe Martin prendront la parole pour prononcer des allocutions.
- Le vendredi matin, la séance inaugurale sera présidée par Frédérique Massat, en présence des autorités locales : Michel Aubry, maire de Cauterets, Michel Pélieu, président du conseil général des Hautes-Pyrénées, et Martin Malvy, ancien ministre, président du conseil régional de Midi-Pyrénées.
- Trois débats retiendront particulièrement l'attention des congressistes :

Le jeudi : « Très haut débit : quelle optique pour la montagne ? » (à 14h30) et « La montagne : gisement d'énergies renouvelables » (à 16h30).

Le vendredi : « Décentralisation : quelle place, quelle reconnaissance, quelle différence pour la montagne ? » (à 9h45).

- Les accompagnants auront le loisir de découvrir notamment Cauterets, village au patrimoine remarquable et station réputée pour ses thermes, le pont d'Espagne et le lac de Gaube.

LANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION

Les modalités du plan de rénovation thermique des logements annoncé le 21 mars ont été révélées par le Premier ministre en clôture de la conférence environnementale. Au regard des annonces initiales, la population éligible a été élargie, afin de permettre dans les cinq années prochaines la rénovation de 500 000 logements (dont 380 000 du secteur privé). Ce plan a pour objectifs de permettre aux ménages de réaliser des économies d'énergie et de relancer l'activité du bâtiment.

Le dispositif de ce nouveau service public de la rénovation comprend 450 « Points rénovation info service », un numéro unique de téléphone, un site Internet, ainsi que « 1 000 ambassadeurs de la rénovation énergétique » recrutés par les collectivités locales et les associations pour détecter et identifier les ménages en situation de précarité énergétique.

Plus d'info : tél. 0 810 140 240
et www.renovation-info-service.gouv.fr

LE GIEC TIRE LA SONNETTE D'ALARME

Dans son 5e rapport rendu public le 27 septembre, le groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC) a confirmé de façon catégorique que non seulement la Terre se réchauffe, mais que ce réchauffement est bien le fait de l'homme. Ce qui n'était qu'une hypothèse il y encore quelques années est devenu une certitude. Sur les scénarios possibles qui avaient déjà été échafaudés, c'est le pire qui se dessine. Avec 33 milliards de tonnes de gaz carbonique rejetées dans l'atmosphère, l'année 2013 devrait battre le record d'émission de gaz à effet de serre.

La planète se réchauffe à un rythme que les différents scénarios évaluent à une hausse moyenne des températures de 2 à 4,8 °C d'ici 2100. Mais ce réchauffement n'est pas uniforme. Les tropiques seront ainsi moins touchés que les régions polaires, lesquelles pourraient connaître un réchauffement de 10 °C, ce qui entraînerait une augmentation d'un mètre du niveau de la mer d'ici 2100.

LE LOUP MIS EN PERSPECTIVE… HISTORIQUE

Sous le titre *Sur les pas du loup*, c'est à un tour de France historique et culturel du loup du Moyen Age à nos jours que nous invite l'historien Jean-Marc Moriceau. S'inscrivant dans la suite logique de ses précédents ouvrages, *Histoire du méchant loup* (2007), recensant les attaques du loup sur l'homme, et *L'Homme contre le loup: une guerre de deux mille ans* (2011), ce troisième opus associe une abondante iconographie à la somme impressionnante de données collectées dans les fonds d'archives départementaux.

On y trouve ainsi un recensement minutieux des communes ayant subi des attaques de loup de 1580 à 1880 et les patronymes des victimes de l'animal. Le résultat est à la fois esthétique, ludique et pédagogique, grâce à cette visualisation du loup à travers les âges, notamment sur les plans artistique et cartographique (la carte la plus récente montre la présence de l'animal en France pour l'année 2011).

Sur les pas du loup, Jean-Marc Moriceau, éd. Montbel, 350 p., 39 € (www.montbel.com).

Concessions hydroélectriques : le rapport Battistel réaffirme ses craintes concernant la mise en concurrence

DR

Le 17 septembre, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, et Eric Straumann, député du Haut-Rhin, ont présenté devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale les conclusions de leur rapport, suite à la mission d'information sur la mise en concurrence des barrages hydroélectriques, confiée par le président de la commission, François Brottes.

PLM a consacré plusieurs articles au renouvellement des concessions hydrauliques et à l'ouverture à la concurrence initiée en 2006. Le sujet a connu de nombreux rebondissements ces dernières années et particulièrement ces derniers mois. En effet, alors que l'hypothèse de l'ouverture à la concurrence n'était plus aussi certaine, et en tout cas plus la seule envisagée, cet été, dans un référé du 21 juin, la Cour des comptes a déploré le manque à gagner pour les finances publiques qu'entraînait, selon elle, le retard du renouvellement des concessions.

En réaction, le gouvernement, et en particulier Bernard Cazeneuve, ministre chargé du Budget, Philippe Martin, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, ont réaffirmé le principe de la mise en concurrence des concessions, indiquant que cette solution leur paraissait «la solution juridique la plus robuste pour optimiser le patrimoine national de l'hydroélectricité».

L'Etat semblait alors privilégier la méthode des « barycentres », qui consiste à renouveler les concessions des barrages d'une même vallée à leur date moyenne d'échéance et non plus au moment de la première échéance de la concession. Suivant cette méthode, quatre concessions seulement seraient aujourd'hui arrivées à échéance et pourraient donc être ouvertes à la concurrence l'an prochain.

Cinq raisons de douter et trois solutions alternatives.

Marie-Noëlle Battistel et Eric Straumann, dans la suite du point d'étape présenté le 3 avril, ont réaffirmé le mardi 17 septembre, lors de la présentation de leur rapport devant la commission des affaires économiques, leurs craintes concernant la mise en concurrence des ouvrages hydroélectriques et insisté à nouveau sur les cinq raisons pour lesquelles elle leur semble inappropriée :

- la non-réciprocité du processus de remise en concurrence, la France étant le seul pays à ouvrir ses barrages à des producteurs étrangers ;
- la hausse mécanique du prix de l'électricité, pour les ménages comme pour les activités électro-intensives, qu'une telle remise en concurrence entraînerait inévitablement ;
- les incertitudes pour le personnel des concessionnaires sortants non directement affecté aux ouvrages sous concession ;
- le manque de garanties offertes par la formule du cahier des charges en matière de régulation locale des usages de l'eau sur le long terme ;
- les risques qu'entraînerait une fragmentation des vallées pour la sécurité du système électrique.

Les deux députés se sont fixé six objectifs pour élaborer d'autres scénarios que celui du gouvernement :

- limiter la hausse des prix de l'électricité pour les ménages ;
- donner accès à une électricité bon marché aux entreprises grandes consommatrices d'électricité en période de pointe ;
- parvenir à une gestion moderne et collaborative des usages de l'eau, bien public par excellence ;
- préparer la transition vers un nouveau système énergétique, axé sur la montée en puissance des énergies intermittentes ;
- donner des garanties sur les emplois ;
- contribuer à la construction d'une Europe de l'énergie.

Sur cette base, ils ont élaboré trois solutions alternatives :

- une première solution serait de mettre en place une concession unique et de s'appuyer sur la notion de service public d'intérêt général afin d'éviter la mise en concurrence des ouvrages. Selon les deux rapporteurs, cette solution nécessite une

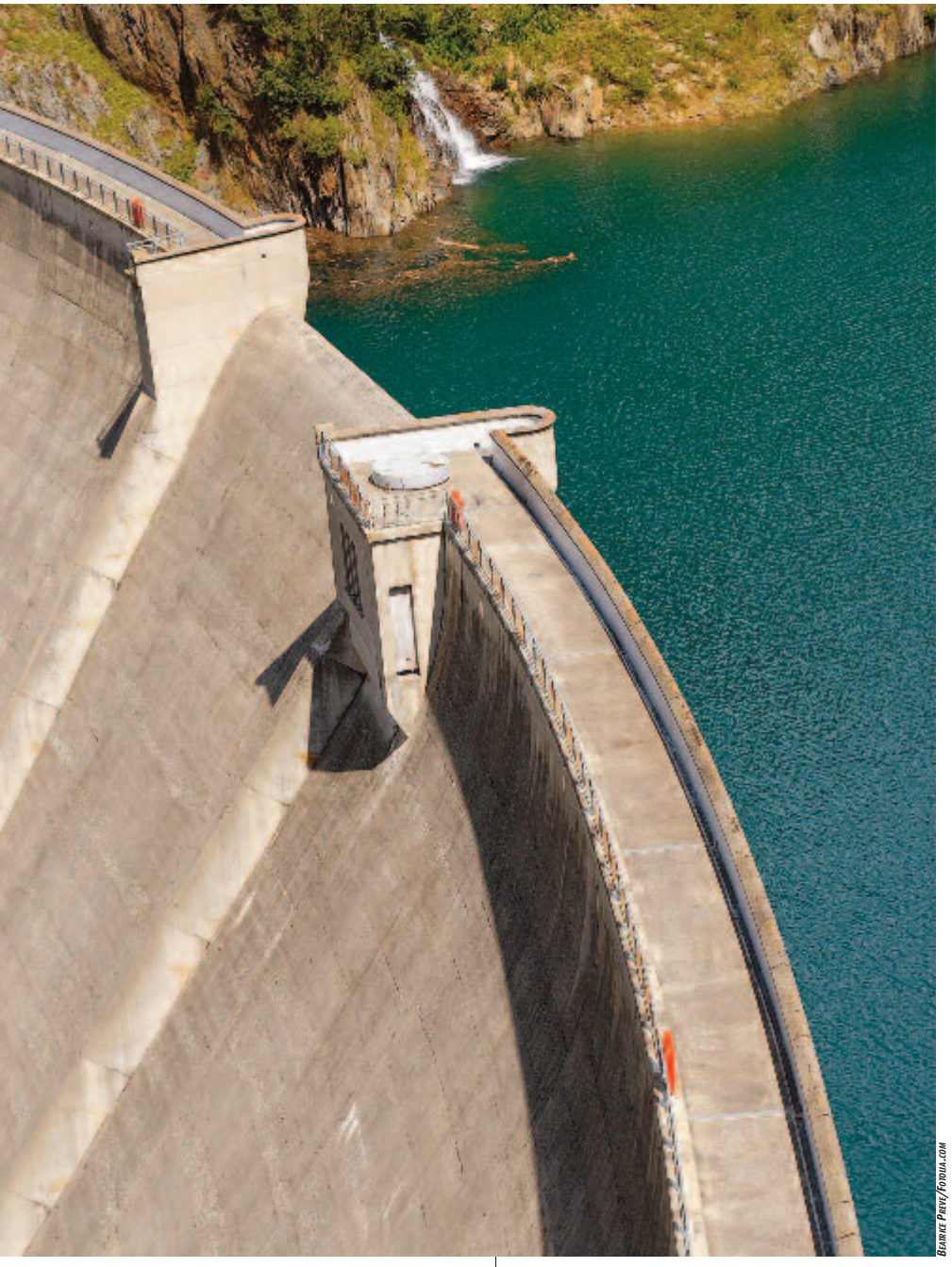

Béatrice Prève/Fotolia.com

L'hypothèse de l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques n'est plus aussi certaine.

importante négociation avec l'Union européenne ;

- une deuxième solution serait de confier la gestion des concessions à un établissement public dont l'activité exclusive serait l'exploitation des concessions hydrauliques. Cette solution passe par la filialisation de la branche hydraulique d'EDF puis par son rachat par l'Etat. L'inconvénient, pour les rapporteurs, est le coût de rachat des ouvrages ;
- la dernière solution envisagée est de faire passer les concessions actuelles sous le régime de l'autorisation, puis à transférer les actifs des concessions à une compagnie nationale publique. Cette solution entraîne la perte de la propriété des actifs hydrauliques pour l'Etat, ce qui nécessitera de trouver des mécanismes permettant à l'Etat de s'assurer du contrôle de la compagnie ainsi créée.

La décision revient désormais au ministre Philippe Martin, qui a indiqué que les scénarios alternatifs proposés par les deux rapporteurs devraient être étudiés d'ici la discussion globale sur le projet de loi sur la transition énergétique, prévue pour la fin du premier semestre 2014.

La BEI et la CDC prêtent pour financer les infrastructures prioritaires des collectivités

Lors de l'audience qu'il a accordée à l'ANEM le 23 juillet, Thierry Repentin, ministre délégué chargé des Affaires européennes, a tenu à rappeler un moyen puissant de financement des investissements des collectivités locales issu de l'Europe et de la Caisse des dépôts.

Le Conseil européen de juin 2012 a permis l'augmentation du capital de la Banque européenne d'investissement (BEI) à hauteur de 10 milliards d'euros. Cet abondement de capitaux est effectif depuis mars, et permettra d'atteindre, selon le président de la banque, Werner Hoyer, jusqu'à 7 milliards d'euros de prêts en France (contre 4,5 milliards d'euros en moyenne aujourd'hui), parallèlement à l'instruction des projets qui s'est dans le même temps accélérée.

Le 13 juin, le ministre Thierry Repentin a assisté à la signature d'une convention de partenariat entre la BEI et la CDC permettant de mieux articuler l'action de ces institutions et de rendre complémentaires les prêts de la BEI et ceux accordés par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Des financements, sur des durées pouvant atteindre vingt, trente ou quarante ans.

Cette convention permet depuis sa signature un accès facilité aux prêts de la BEI par l'intermédiaire du réseau national de la CDC. Ainsi, chaque niveau de collectivités, qui avait jusqu'à présent accès aux prêts CDC, pourra également se faire financer via ce « guichet unique » par la BEI.

Des projets d'infrastructures prioritaires pour les collectivités pourront être totalement financés par la CDC et la BEI à hauteur de 50 % chacune, et ce en passant uniquement par l'intermédiaire local de la CDC. Concrètement, elles vont financer ensemble, en France, sur des durées pouvant atteindre vingt, trente ou quarante ans, des projets d'investissement de collectivités locales dans l'énergie, le numérique, les infrastructures, les transports, l'eau, l'assainissement et les hôpitaux.

Enfin, pour les projets inférieurs à 100 millions d'euros, cette convention permet aux collectivités de bénéficier des fonds de la BEI en passant par le système classique de prêts intermédiés auprès des réseaux de banques nationales.

ÉCHOS DU PARLEMENT

Cette rubrique a pour objectif de rendre compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire de la présidente et du secrétaire général de l'ANEM, et plus largement des députés et sénateurs membres du bureau, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par « PLM » peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et de leurs réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne grâce au lien mentionné pour chacune.

DAVID DEBRAY / FOTOLIA.COM

SÉNAT

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

Eligibilité à l'ICHN des exploitants à titre secondaire

Question écrite de Pierre Morel-A-L'Huissier, député de la Lozère, publiée au* JO de l'Assemblée nationale *du 17 septembre, p. 9643

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sur l'éligibilité aux indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) des exploitants agricoles à titre secondaire. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de la réglementation actuellement en vigueur et ses intentions en la matière.

Les agriculteurs à titre secondaire sont éligibles à l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) qui est une aide spécifique aux zones où, pour survivre, les petits exploitants agricoles ont très souvent et justement besoin d'avoir des activités non agricoles leur permettant d'améliorer leur niveau de vie. Il n'existe donc pas pour cette aide de critères d'éligibilité ou d'exclusion basés sur l'importance de l'activité agricole réalisée par le demandeur. Une sauvegarde a cependant été mise en place pour éviter que des personnes ayant des revenus non agricoles très élevés puissent éventuellement bénéficier de cette aide, ce qui impacterait négativement le montant de l'aide versée à ceux qui en ont vraiment besoin compte tenu de leurs faibles revenus.

Cette sauvegarde est basée sur les revenus non agricoles lorsque ceux-ci sont supérieurs aux revenus agricoles : en zone autre que de montagne, si les revenus non agricoles sont inférieurs à un demi-salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), le demandeur bénéficie de l'ICHN. Il en est de même en zone de montagne si ceux-ci sont inférieurs à deux SMIC. Ces règles ont montré leur efficacité et pertinence. Il n'est pas envisagé de modifier le principe général de cette application.

http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-32976QE.htm

PHOTOGRAPHES SÉNAT

Placettes d'équarrissage pour les vautours

Question écrite de Frédérique Espagnac, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques, publiée au* JO du Sénat *du 12 septembre, p. 2610

Mme Frédérique Espagnac attire l'attention de M. le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sur la généralisation de placettes d'équarrissage aménagées pour les vautours en zone de montagne. Depuis plusieurs mois, les éleveurs s'inquiètent d'attaques de vautours ciblant leurs bêtes et, plus particulièrement, les vaches et brebis mettant bas, qui sont prises pour cibles. Cela peut paraître surprenant quand on sait que le vautour est avant tout un charognard, et d'autant plus inquiétant qu'il ne s'agit pas de cas isolés. Depuis plusieurs jours, ces attaques se sont répétées dans les plaines des départements de Savoie, d'Isère et des Pyrénées-Atlantiques. Face à ce problème, la solution pourrait passer par la mise en place de placettes de dépôt de cadavres de bétail, naturellement morts en exploitation, en vue de l'équarrissage naturel par ces rapaces nécrophages en zone de montagne.

Cette solution pourrait, en effet, convenir à tous dans ces zones : aux éleveurs, pour se débarrasser des cadavres, et aux charognards, trouvant ainsi un moyen de se nourrir à proximité. Elle lui demande donc quelle est la position de son ministère vis-à-vis de cette proposition.

http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130908079.html

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

Fourniture en eau potable des exploitations agricoles isolées

Question écrite de Jean Lassalle, député des Pyrénées-Atlantiques, publiée au* JO de l'Assemblée nationale *du 13 août, p. 8579

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sur le raccordement des agriculteurs isolés au réseau d'eau potable. En effet, si le droit d'accès à l'eau potable est reconnu par l'article L. 211-1 du code de l'environnement, de nombreux agriculteurs isolés ne peuvent être raccordés au réseau.

D'après une étude statistique publiée en 2010 par le ministère de l'Agriculture, 171170 habitations ne possèdent pas de raccordement au réseau d'eau potable. Parmi elles se trouvent de nombreux agriculteurs situés en zone montagneuse. Cette situation est problématique car certaines exploitations n'ont pas accès à une eau répondant aux normes actuelles, nationales et communautaires de potabilité, alors qu'elles en ont l'obligation pour produire.

Ces exploitations sont alors confrontées à un mur financier, n'ayant pas les moyens de réhabiliter leurs captages. Le député lui demande donc, d'une part, si les normes concernant la potabilité de l'eau correspondent bien aux risques encourus et si leur réajustement ne pourrait pas être bénéfique à certains producteurs. D'autre part, il demande si des financements sont prévus en vue de réhabiliter les captages privés des exploitations éloignées.

http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-35703QE.htm

VEOLIA ENVIRONNEMENT, CONTRIBUTEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET DES TERRITOIRES

En France, Veolia réinjecte

96% de ses recettes dans l'économie et **investit 1,1 milliard** d'euros par an.

Veolia innove

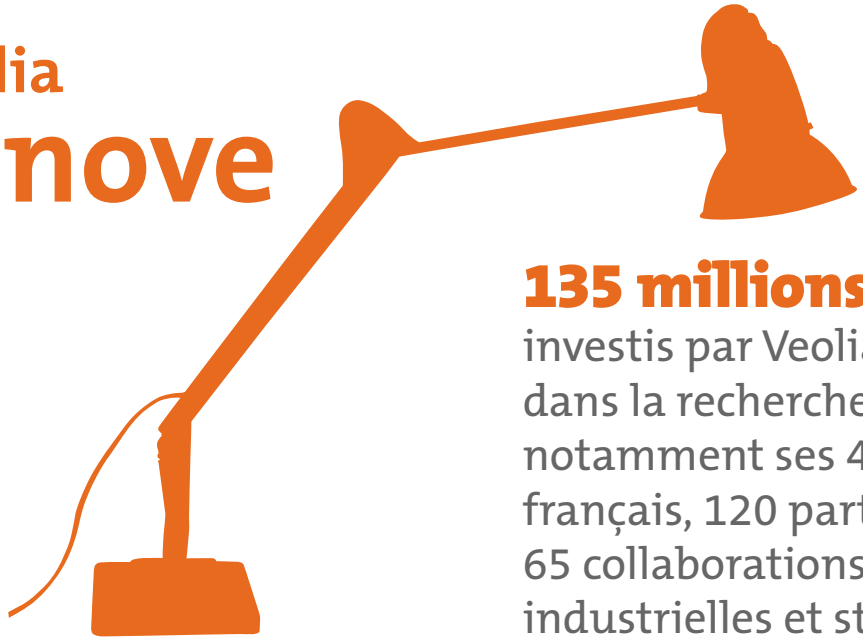

135 millions d'euros sont investis par Veolia chaque année dans la recherche et l'innovation, à travers notamment ses 4 centres de recherche français, 120 partenariats académiques, 65 collaborations avec des entreprises industrielles et start-up.

INVENTER POUR L'ENVIRONNEMENT

VEOLIA ENVIRONNEMENT

veolia.fr

RTE, opérateur public du Réseau de Transport d'Electricité français est aussi le Réseau de la Transition Energétique.

Ses 8 500 collaborateurs assurent, au service des clients, l'exploitation, la maintenance et le **développement du réseau** haute et très haute tension. RTE est pleinement engagé dans la **transition énergétique :** le réseau de transport d'électricité s'adaptera pour accompagner sa mise en œuvre. En savoir plus sur les défis : **www.rte-france.com**

J. belles et grandes éoliennes, ch. réseau solide pour relation durable

Conception — WordAppeal / Crédits Photos — Corbis

débat national transition énergétique

Rte
Réseau de transport d'électricité